



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

Pakistan

Question écrite n° 102516

Texte de la question

M. Pierre Morel-A-L'Huissier attire l'attention de M. le ministre d'État, ministre des affaires étrangères et européennes, sur l'assassinat du ministre pakistanais des minorités religieuses. Il souhaiterait connaître les circonstances de cet événement ainsi que son sentiment sur l'état des droits des minorités religieuses dans ce pays.

Texte de la réponse

L'honorable parlementaire a bien voulu interroger le ministre des affaires étrangères et européennes sur la situation au Pakistan et, en particulier, sur les circonstances de l'assassinat du ministre pakistanais des minorités religieuses et sur la situation de celles-ci. Shahbaz Bhatti, ministre des minorités religieuses, a été tué par un commando de plusieurs hommes alors qu'il sortait de sa résidence à Islamabad. Cet assassinat fait suite à celui du gouverneur du Punjab, Salman Taseer. Les deux hommes avaient chacun apporté leur soutien à une proposition d'amender une loi sur le blasphème contre l'islam. La France a condamné ces crimes et a tenu à rendre hommage à la mémoire de Shahbaz Bhatti, engagé, depuis de nombreuses années, dans la défense des droits des minorités, et plus généralement des droits de l'homme. La liberté de religion est en principe garantie par la Constitution pakistanaise et, en théorie, les minorités religieuses bénéficient des mêmes droits constitutionnels que tous les autres citoyens du Pakistan, mais les fortes pressions à l'encontre des minorités religieuses restreignent cette liberté. Deux communautés sont particulièrement visées par ces violences : les ahmadis (5 millions de personnes) et les chrétiens (2 millions). Le ministère des affaires étrangères et européennes est attentif à la situation des minorités, et plus généralement à la question de la défense des droits de l'homme au Pakistan. Parmi les nombreux défis que doit actuellement relever le Pakistan, figure la consolidation des pratiques démocratiques. Dans le cadre du dialogue politique mené avec Islamabad, la France encourage les autorités politiques pakistanaises à ne pas céder à l'extrémisme et à lutter contre toutes les formes de violence. En outre, dans son dialogue régulier avec le Pakistan sur les droits de l'Homme, l'Union européenne encourage le Pakistan à prendre les mesures appropriées pour protéger efficacement la liberté de religion ou de conviction, la liberté d'expression et les droits des personnes appartenant à toutes les minorités.

Données clés

Auteur : [M. Pierre Morel-A-L'Huissier](#)

Circonscription : Lozère (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 102516

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : Affaires étrangères et européennes

Ministère attributaire : Affaires étrangères et européennes

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 15 mars 2011, page 2389

Réponse publiée le : 10 mai 2011, page 4790